

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Ouverture de crédits sur le programme d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Représentés : 3
Absents excusés : 0
Votants : 19

Date de la convocation : 23.12.2022

Date d'affichage de la convocation : 23.12.2022

L'an deux mille vingt-trois, le cinq janvier, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Maison des associations,
4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD - Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
MME Valérie PETITBON ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
MME Arlette PEYTOUR ayant donné pouvoir à MME Lyse-Marie CLISSON

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le bon fonctionnement des services municipaux de procéder à une ouverture de crédits sur le programme d'investissement pour l'année 2023 ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie Perraud, Première adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses énoncées dans le tableau ci-dessous :

| Chapitres | Natures comptables | Total budget 2022 | Ouverture crédits 2023 |
|-----------|-------------------------------|-------------------|------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 224 142 € | 40 000 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 985 506 € | 200 000 € |

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
MAJORITÉ REQUISE : 10
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 10 janvier 2023

Le Secrétaire de séance,



Sylvie PERRAUD



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS · YVELINES

Délibération n°CM-2023-002 du Conseil municipal du 05.01.2023

**Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte**

Publication de la liste des délibérations :

- Date d'affichage en mairie : 10.01.2023
- Date de publication sur le site internet de la commune : 10.01.2023

Accusé de réception de la télétransmission de l'acte par la préfecture des Yvelines

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Ouverture de crédits sur le programme d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Date de transmission de l'acte : 13/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/01/2023

Numéro de l'acte : CM-2023-002 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20230105-CM-2023-002-DE

Date de décision : 05/01/2023

Acte transmis par : Isabella JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
